



Le Directeur général du Conseil National des Communications (CONATEL), Jean Marie Guillaume s'est inscrit en faux vendredi contre les accusations de corruption portées contre lui par la Commission des travaux publics du Sénat dans le cadre de la contribution collectée sur les appels internationaux entrant pour le Fonds National de l'Education (FNE).

Pour mieux se défendre face à ces accusations, le Directeur général du Conatel s'est fait accompagner de son staff directionnel notamment le Chef de l'unité juridique, Me Edwin Coq et le Conseiller à la direction générale des affaires financières, Ingénieur Jean Kentz Elvariste, a constaté Haïti Press Network.

« Nous sommes clair dans la gestion du fonds. Ce matin même, j'ai demandé au directeur financier du Conatel d'adresser une lettre à l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) et une autre à la Cour supérieure des comptes, leur demandant d'effectuer un audit des comptes », a déclaré M. Guillaume qui a soutenu que son équipe au niveau du CONATEL est dynamique, sérieux, et agit en fonction de la loi.

Le Conseiller à la direction générale, chargé des affaires financières a rappelé que le Conatel détient le pouvoir de collecter les contributions des opérateurs de téléphonie mobile en Haïti, selon un arrêté présidentiel publié le 4 septembre 2011.

Cet arrêté prévoit de déduire 5 centimes des 23 centimes prélevés sur les appels internationaux entrant pour le FNE.

« Nous avons commencé à collecter depuis le 21 juillet 2011 de 4 opérateurs à date. Ce fonds collecté totalise un montant d'environ 1 milliard de gourdes et 8 millions de dollars », a-t-il énuméré.

« Le 26 novembre 2011 dans une lettre adressée au Conatel, le Ministère de économie et des Finances (MEF) nous avait demandé de transférer ces fonds collectés sur un compte baptisé "Compte Spécial du Trésor pour le Développement". De février 2012 à Janvier 2013 nous avons effectué un virement d'un montant de 1 milliard 482 millions 316 milles 316.11 gourdes et 5 millions 517 milles 616.89

»

, a ajout
é Ing
énieur Elvariste

Pour rectifier les déclarations accusatrices des Sénateurs Jocelerme Privert et de William Jeanty, M. Elvariste a indiqué que le rapport qui a été émis au Sénat de la République était porté sur la gestion du compte de l'éducation spécifiquement, le FNE. Celui envoyé au ministère des travaux publics, concerne les 2 comptes combinés du Conatel dont un compte en gourdes à la BRH et un autre en dollars à la BNC.

Concernant le contrat liant le Conatel et la SGS, une compagnie engagée pour contrôler les appels frauduleux pour le compte de l'institution des télécommunications, le Chef unité juridique du Conatel a expliqué que c'est un contrat de gré à gré qui respecte les principes de la loi sur la passation des marchés publics et a été autorisé par la cour supérieure des comptes, précisant que ce contrat était déjà en exécution sous l'administration précédente.

Haïti-Corruption: Le CONATEL répond aux accusations de corruption et précise

Écrit par EP/HPN

Vendredi, 24 Mai 2013 16:51

« Ce n'est pas un contrat illégal, ce n'est pas un contrat qui viole les lois sur la passation des marchés publics mais c'est un contrat conforme aux prescriptions de la loi », a-t-il soutenu très confiant.

Evens Prosper

evens.p@hpnhaiti.com